



# **PORTAIL DE TELEDECLARATION DES DEGATS DE GRANDS GIBIERS**

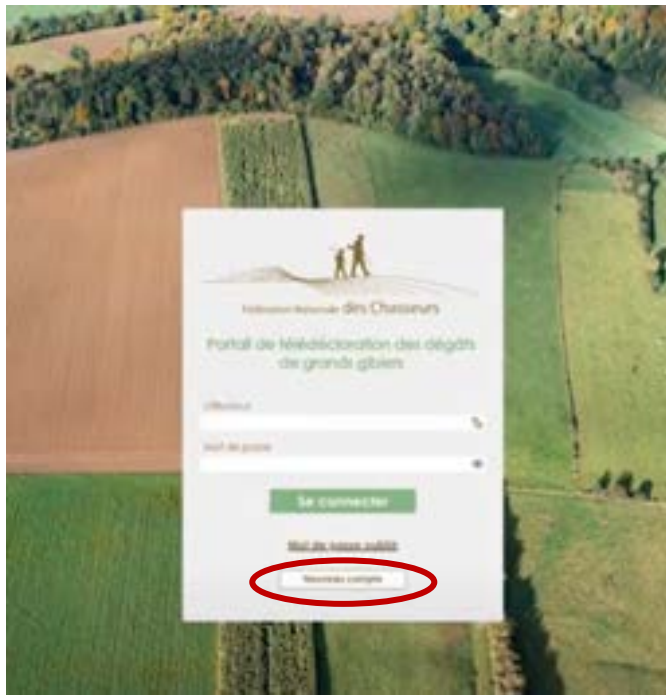
## SOMMAIRE

|                                                                |           |
|----------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>I) Le B.ABA de télédéclaration .....</b>                    | <b>3</b>  |
| 1) Créer son compte .....                                      | 3         |
| 2) Se connecter .....                                          | 7         |
| <b>II) Création d'une demande initiale.....</b>                | <b>8</b>  |
| <b>III) Suite d'un dossier déclaré .....</b>                   | <b>18</b> |
| 1) Ajouter une déclaration de dégâts .....                     | 18        |
| 2) Ajouter une déclaration de travaux .....                    | 24        |
| <b>IV) Vos déclarations en cours .....</b>                     | <b>29</b> |
| 1) Valider une déclaration qui est au stade de brouillon ..... | 29        |
| 2) Transmission d'un document .....                            | 33        |

## I) Le B.ABA de télédéclaration

### 1) Créer son compte

Tout d'abord, rendez-vous sur ce lien : <https://teledeclaration.chasseurdefrance.com>



Cliquez sur « Nouveau compte » en bas de l'écran.



Recopiez le code qui se trouve sur l'image.

Enfin, cliquez sur « étape suivante ».

Création d'un compte téléreclamant

Étape précédente

N° de Siret et N° de Pacage

N° de Siret

N° de Pacage

Abandonner

Vous renseignez votre n° de SIRET dans la première case (**obligatoire**).

Puis saisissez le n° de pacage dans la seconde case (**optionnel**).

Enfin, cliquez sur « étape suivante ».

Création d'un compte téléreclamant

Étape précédente

Coordonnées / Adresse

Étape suivante

Abandonner

Email

Téléphone

Mobile

Fax

Appart., et étage

Adresse complète

N° et Rue

Lieu-dit

Code postal

Mairie

Pays

Saisissez les champs obligatoires puis cliquez sur « étape suivante ».

Création d'un compte téléreclamant

Étape précédente

Informations de connexion

Étape suivante

Abandonner

Login

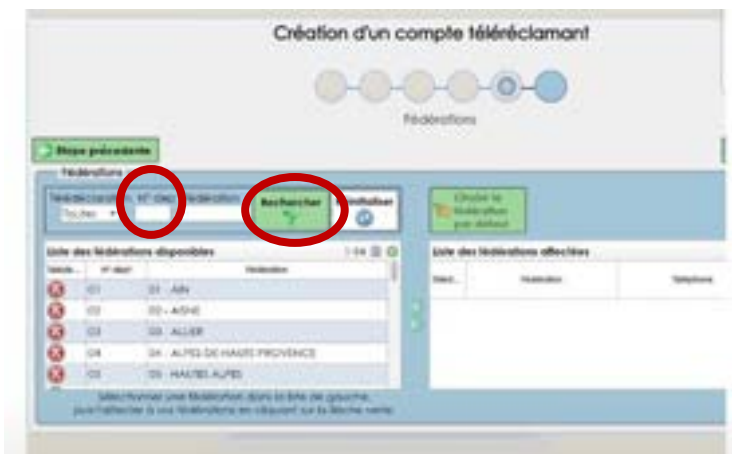
Mot de passe

Confirmer le mot de passe

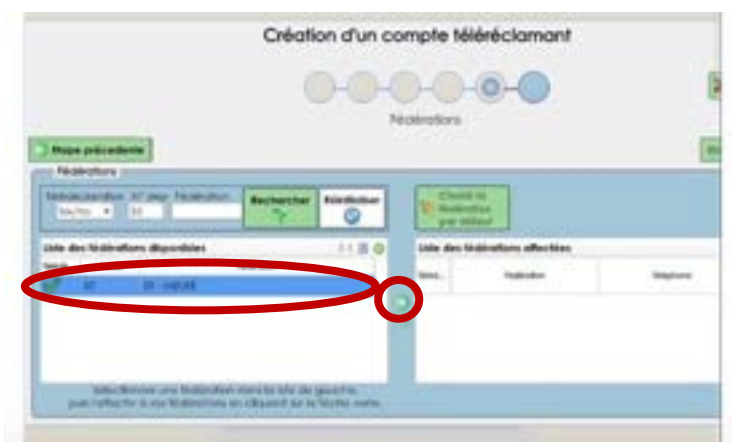
Saisissez votre login (email) puis écrivez deux fois votre mot de passe.

⚠ Votre mot de passe doit contenir au moins 8 caractères, une majuscule, une minuscule et un chiffre.

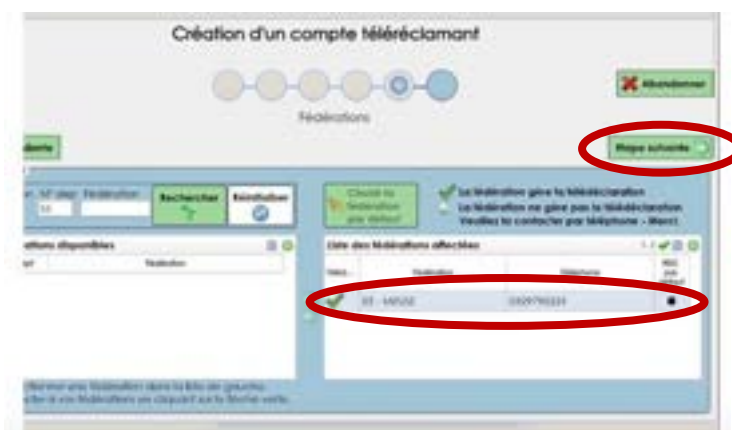
Enfin, cliquez sur « étape suivante ».



Vous remplissez le champ « n° de dep » puis cliquez sur « rechercher ».



Sélectionnez la ligne de votre fédération (à gauche) cliquez sur la flèche (au milieu) qui permet de transférer la fédération du tableau à droite.



La fédération a bien été transférée du côté droit du tableau.

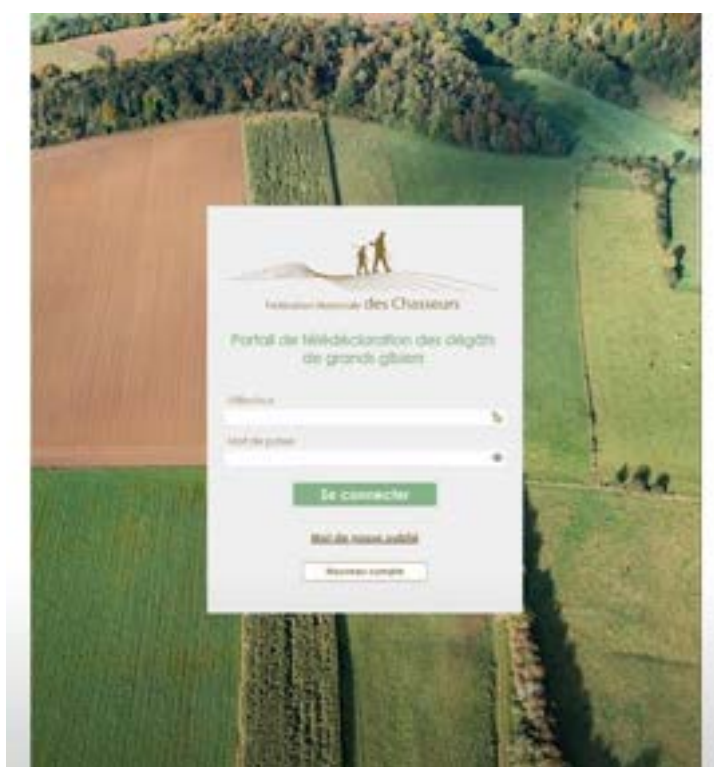
Refaites la manipulation autant de fois que vous souhaitez.

Enfin, cliquez sur « étape suivante ».



Une nouvelle page s'affiche : cliquez sur « Finaliser votre compte ».

PS : un e-mail vous sera envoyé pour vous informer de l'activation de votre compte.



Vous pouvez vous connecter dès la réception du mail.

## 2) Se connecter

Avant de se connecter sur le site internet de la télédéclaration, vous devez avoir créé un compte. Si ce n'est pas le cas, référez-vous au paragraphe ci-dessus.

Une fois que vous avez activé votre compte de télédéclaration, connectez-vous sur le lien suivant : <https://teledeclaration.chasseurdefrance.com>



Saisissez votre adresse e-mail ainsi que votre mot de passe.

Puis cliquez sur « Se connecter ».

## II) Création d'une demande initiale

Connectez-vous sur ce lien : <https://teledeclaration.chasseurdefrance.com>



Saisissez votre adresse e-mail ainsi que votre mot de passe.

Puis cliquez sur « Se connecter ».



Pour créer une déclaration initiale, cliquez sur le premier bouton.

⚠ Ce bouton est uniquement utilisé **pour une première déclaration**, et non pour une suite de dossier.

**Le demandeur doit cliquer sur « création d'une déclaration initiale » pour un premier dossier** (premier dégât sur une parcelle culture pour l'année) et « suite d'un dossier déclaré » pour continuer un dossier déjà existant (constat au semis et autre suite après expertise provisoire).

## Pour information :

Une ligne avec des points en haut de chaque page vous montre la progression dans votre déclaration

## ETAPE 1

Saisissez les informations obligatoires (signifiées d'une coche rouge ✓).

✓ ✓ Signifient les champs obligatoires (remplis ou non suivant la couleur : **rouge** → **élément manquant** ; **vert** → **élément rempli**)

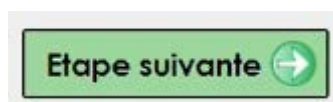
**Sortir du champ renseigné pour voir la coche changée de couleur ; si tel n'est pas le cas, il peut y avoir un problème de format dans la réponse.**

## Point de vigilance :

- Possibilité de choisir une fédération suivant votre configuration (fédération choisie dans mon profil).  
Il suffit de cliquer en bout de ligne sur l'icône ▲ pour sélectionner celle souhaitée pour un dossier.

Etape 1 - Informations générales du dossier

Fédération : 55 - MEUSE

Cliquez sur « étape suivante » en haut à droite pour continuer le processus.

## ETAPE 2



Etape 2 - Désignation des parcelles sinistrées et évaluation du montant des dégâts

**Etape précédente** **Etape suivante**

DECLARATION DE DEGAT - GÉNÉRIQUE COURSE

En application des dispositions de l'article R. 405 - 15 du Code de l'environnement

Cette déclaration doit être transmise à la Préfecture (ou au représentant des dégâts, soit à jour compte, soit à jour réel) au moins avant la date d'envoie des récques.

La déclaration est faite en 4 étapes avec certains champs obligatoires conformément aux dispositions du code de l'environnement.

**Ajouter** **Modifier** **Supprimer**

| N° | Parcelle ou PNR | Dégâts | Montant | Montant total | Date de déclaration | Signature | Signature |
|----|-----------------|--------|---------|---------------|---------------------|-----------|-----------|
|    |                 |        |         |               |                     |           |           |

Cliquez sur le bouton « **Ajouter** » au milieu à gauche **une désignation des parcelles sinistrées et évaluer le montant des dégâts pour chacune.**

Remplissez les **informations obligatoires** (avec une coche rouge ✓), c'est-à-dire :

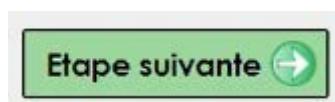
- La section et n° cadastral ou parcellaire PAC
- La superficie en culture
- Nature de la culture

Détenteur du droit de chasse :  F1

Pour choisir le détenteur du droit de chasse, cliquez sur les jumelles en bout de ligne ; un choix ne sera pas toujours proposé, vous pourrez alors saisir l'indication vous-même en indiquant le nom.

| Référence | Demandeur                | Proximité | Actif | Recherche | Sélectionner |
|-----------|--------------------------|-----------|-------|-----------|--------------|
| BR 002    | Filière CORE COURB       |           |       |           |              |
| BR 018    | ACCA - ACCA DE ABANVILLE |           |       |           |              |
| BR 027    | SACRE - FC ABANVILLE     |           |       |           |              |

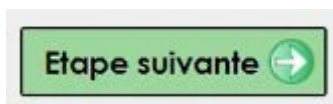
Cliquez sur le choix qui vous convient puis cliquez sur « sélectionner ».



Cliquez sur « étape suivante » en haut à droite pour continuer le processus.



Sur cette nouvelle page, cliquez sur la **pointe rouge** (📍) en haut de la carte **pour placer l'emplacement de cette parcelle**.



Cliquez sur « étape suivante » en haut à droite pour continuer le processus.

Perte et remise en état

Étape précédente

Valider la saisie

Reference parcelle  
Reference : AVONNE BOUDDOUE - 11.85 ha

Perte de récolte

Surface détruite : 10.000 ha

Rendement à l'ha ou par plant : 5.00

Perte : 50.00 g

Pris unitaire : 33.40 €

Montant perte de récolte : 1667.00 €

Attention : Si la perte réelle est 5 ou 10 fois inférieure à la perte déclarée, il y aura facturation partielle ou totale des frais d'entretien.

Remise en état

Surface à remettre en état : 5.000 ha

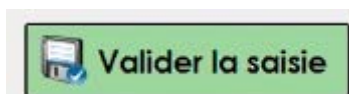
Prix de remise en état : 2.00 €

Indemnisation sollicitée

Indemnisation collectée : 1111.00 €

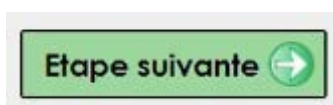
Saisissez enfin les données dans « perte de récolte », dans « remise en état » ou bien dans les deux cases.

*PS : certaines informations (montant) peuvent être automatiquement implémentées à partir de barèmes connus ou de l'année précédente.*



Cliquez sur « valider la saisie » en haut à droite pour continuer le processus.

Avant de passer à l'étape suivante, vérifiez les informations de vos parcelles. Puis vérifiez que la mention « validée » soit mentionnée pour chacune des lignes ; sinon, revenez dans les saisies vues antérieurement en sélectionnant la ligne et en utilisant le bouton modifié, puis vérifiez chacune des étapes.

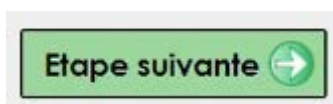


Cliquez sur « étape suivante » en haut à droite pour continuer le processus.

### ETAPE 3

Tout d'abord, cliquez sur l'icône calendrier pour choisir la date d'apparition des premiers dégâts.

Maintenant, choisissez-la ou les espèces qui ont causé les dégâts à vos cultures en activant les boutons  correspondant aux espèces concernées.

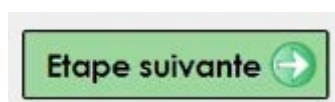


Cliquez sur « étape suivante » en haut à droite pour continuer le processus.

## ETAPE 4

Sur cet écran, écrivez vos remarques éventuelles.

**⚠ 500 caractères maximum**

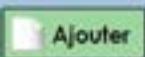


Cliquez sur « étape suivante » en haut à droite pour continuer le processus.

## ETAPE 5

Au milieu à droite, faites un choix parmi les deux propositions :

- Je joins ces éléments via le système de téléchargement ci-dessous
- À défaut, je m'engage à fournir ces éléments à l'estimateur

Si vous choisissez l'option « je joins ces éléments via le système de téléchargement ci-dessous », ensuite, en cliquant sur « Ajouter »  un encadré apparaît :

Catégorie: Aucune Date: 24/06/2024

Description: 0 / 200

Fichier: [Icon] [X] [V]

Cliquer sur la jumelle pour rechercher le fichier ou glisser / déplacer le fichier sur la zone en pointillés depuis votre explorateur

Enregistrer et quitter Annuler

- Dans « **catégorie** », choisissez le document que vous allez charger.
- Dans « **description** », vous avez la possibilité d'écrire un descriptif de votre document (⚠ 200 caractères maximum)
- Dans « **fichier** », cliquez sur les jumelles pour télécharger votre fichier

### Point de vigilance :

Catégorie: Relevé d'identité bancaire [...] Date: 24/06/2024

Description: 0 / 200

Fichier: RIB-exemple.jpg [X] [V]

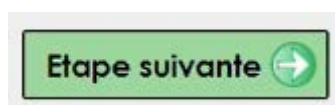
Cliquer sur la jumelle pour rechercher le fichier ou glisser / déplacer le fichier sur la zone en pointillés depuis votre explorateur

Enregistrer et quitter Annuler

⚠ Attention : il est important que le document soit bien téléchargé jusqu'à 100% (c'est-à-dire jusqu'à ce que la coche devienne verte)



Cliquez ensuite sur « Enregistrer et quitter » en bas de l'encadré.



Puis cliquez sur « Étape suivante », en haut à droite, pour continuer le processus.

## ETAPE 6

Etape 6 - Validation

Etape précédente

DÉCLARATION DE DÉGÂT - GRAMME CULIBRE

En application des dispositions de l'article R. 426 - 12 du Code de l'environnement

Cette déclaration peut être transmise (ou Modifiée) soit par l'apposition des doigts, soit 6 jours après (ou 10 si vous êtes élu maire) avant la date d'enlèvement des débris.

La déclaration est faite en 4 étapes avec certains champs obligatoires conformément aux dispositions du code de l'environnement.

Etape 6 - Validation

En validant cette déclaration, elle sera automatiquement transmise à la Fédération Départementale des Chasseurs de la région.

Conformément aux dispositions du code de l'environnement (art. R. 426-12), vous êtes engagé à conserver vos données en l'état jusqu'au 31/07/2024 inclus.

Consulter la situation Répondre Valider et Imprimer

Code réservé à la ROC

Numéro: [ ]

Déclaration: [ ]

Catégorie: [ ]

Origine du dossier: [ ]

Numéro de dossier: [ ]

Date de déclaration: [ ]

Cette fiche déclarative: [ ]

Aperçu

Avant toute chose, il est important, de cliquer sur le bouton « Aperçu ». Cela permet de visualiser votre déclaration avant de l'envoyer à la fédération départementale.

Un aperçu de votre déclaration de dégâts se télécharge automatiquement sur votre ordinateur.

Si cela n'apparaît pas, vérifier si une fenêtre « pop-up » n'est pas bloquée par votre navigateur (voir la ligne d'adresse du site).

Quand tout vous semble correct, vous pouvez quitter l'aperçu PDF.

Vous pouvez maintenant cliquer sur « Valider et transmettre ».

En choisissant cette option, le PDF de la déclaration se téléchargera automatiquement sur votre ordinateur et vous sera également envoyé sur votre e-mail.

PS : vous avez également la possibilité de choisir :

- « **Conserver le brouillon** » : vous permet de mettre en attente votre demande pour être plus proche de la récolte (10 jours) par exemple ; en validant cette option, vous retrouverez ce brouillon de déclaration dans le menu déclaration en cours.
- « **Abandonner** » : attention, par ce choix, vous perdrez toutes les saisies faites

Si vous choisissez « Valider et transmettre » :

Cliquez ensuite sur le bouton « Je confirme avoir pris connaissance des éléments ci-dessus »

Puis cliquez sur « valider et transmettre ».

- Vous recevez alors la confirmation de votre déclaration par e-mail

[FDC de la MEUSE] Confirmation de transmission d'une déclaration

reponses@ndre.fr

jeudi 26/05/2024 11:03

Document joint: FDC\_Declaration\_1001807800.pdf (107 KB)

Ouvrir le PDF dans Adobe Acrobat

Bonjour GREG LE MOULIN ( M. SAOANE MARINE),

Votre déclaration de dégâts n°1, sur la commune de AMANVILLE a bien été transmise à la FDC de la MEUSE le 24/05/2024 à 11:03:43.

Nous vous remercions pour cette transmission.

Vous serez averti par un prochain mail, dès que cette déclaration aura été traitée par le service dégâts de la Fédération.

Cordialement,

Le service Dégâts de la Fédération de la MEUSE

Ce mail a été généré automatiquement, merci de ne pas y répondre.

Vous pouvez nous contacter via votre [espace dégâts](#).

- En PJ vous trouverez votre déclaration signée électroniquement par vos soins, qui a été alors transmise à la fédération départementale des chasseurs sélectionnée. Celle-ci ou l'estimateur missionné par cette dernière prendra contact avec vous pour la suite de la procédure.

[illegible]

### III) Suite d'un dossier déclaré

#### 1) Ajouter une déclaration de dégâts

Connectez-vous sur ce lien : <https://teledclaration.chasseurdefrance.com>



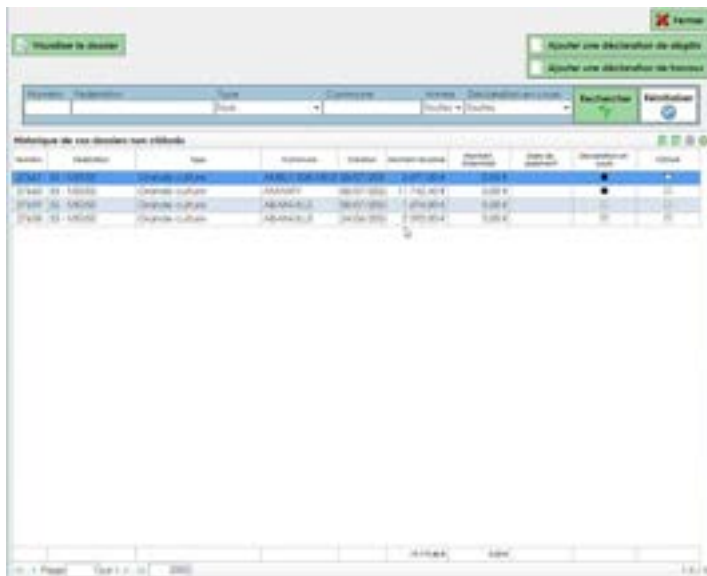
Saisissez votre adresse mail ainsi que votre mot de passe.

Puis, cliquez sur « Se connecter ».



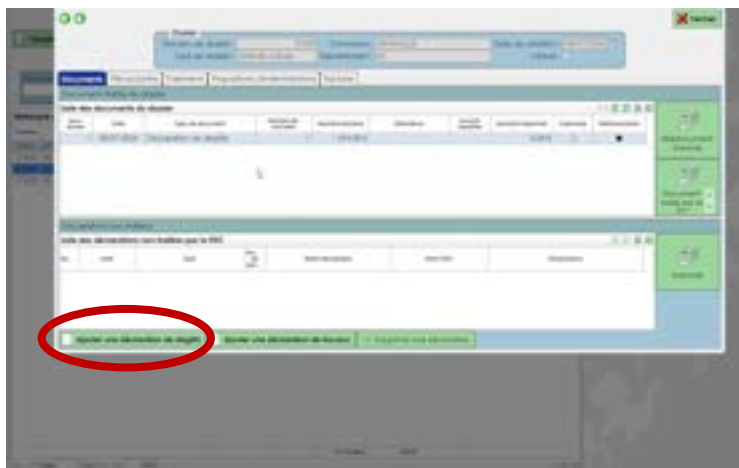
Pour effectuer une suite d'un dossier débuté-déclaré, cliquez sur le second bouton. Cela est très utile pour déclarer des travaux de remise en état une fois ceux-ci effectués (dans les huit jours) ou pour faire la déclaration avant récolte suite à une expertise provisoire.

**⚠** Ce bouton est uniquement utilisé **pour effectuer une suite à un dossier ouvert**. Pour ajouter une nouvelle parcelle ou après un changement de culture, de saison culturale, etc. vous devez alors passer par l'étape de création d'une déclaration initiale pour commencer un nouveau dossier.



Cliquez deux fois sur le dossier que vous souhaitez ouvrir ou utiliser le bouton en haut à gauche « visualiser le dossier ».

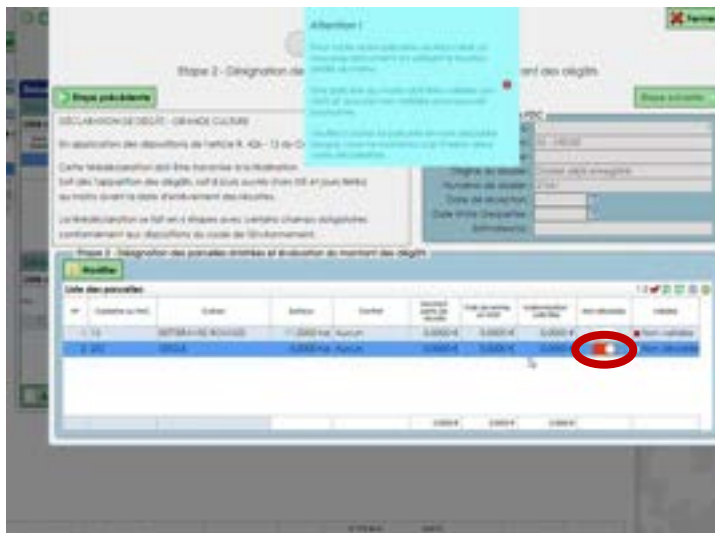
La liste des documents déjà présents dans le dossier va alors s'ouvrir.



Cliquez sur « ajouter une déclaration de dégâts ».



Vérifiez si toutes les informations sont correctes, puis cliquez sur « étape suivante ».

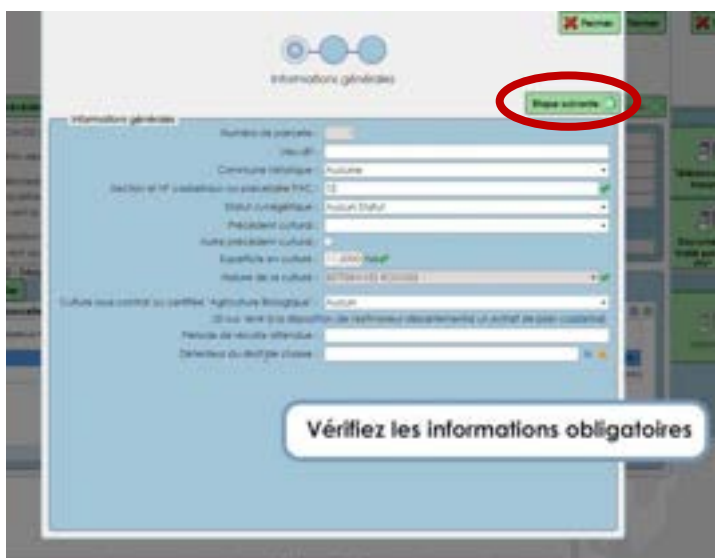


**Principe général :** une parcelle au moins doit être validée-remplie (en vert) pour pouvoir poursuivre.

Suivant votre situation, vous pouvez activer le bouton « non déclarée » sur l'une ou l'autre des parcelles pour l'exclure de cette déclaration suivant votre situation. Toutes les parcelles doivent être ainsi « validées » ou « non déclarées » pour passer à la suite.



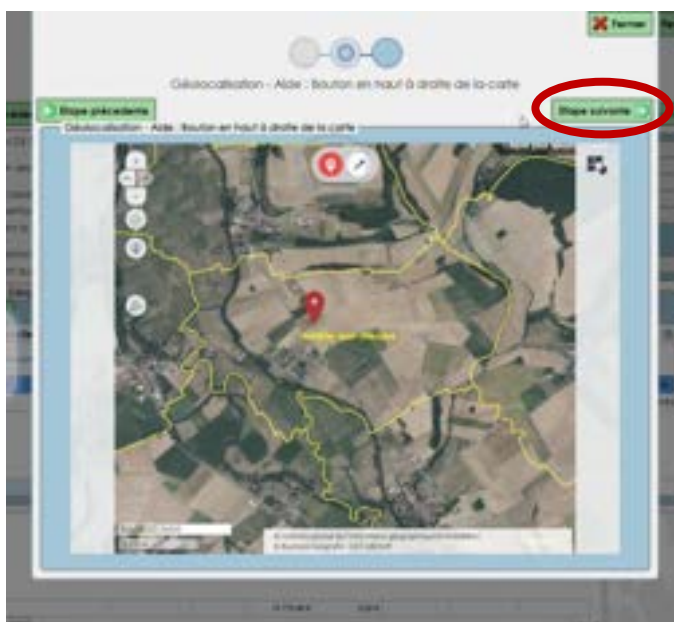
Pour valider en effectuant votre déclaration sur une parcelle, cliquez deux fois sur celle-ci (ou bouton modifier).



Vérifiez ou complétez les informations, surtout celles obligatoires (coche rouge) puis cliquez sur « étape suivante ».



En haut de la carte, cliquez sur la pointe et placez-la où se trouve la parcelle sur la carte.



Quand l'emplacement de votre point vous convient, cliquez sur « étape suivante ».



Remplissez les informations dans « perte de récolte » et/ou dans « remise en état ».

⚠ Certains champs se remplissent ou se calculent automatiquement afin de vous guider sur la suite de la procédure (barème, valorisation de la perte, etc.)

Enfin, cliquez sur « valider la saisie ».



[illegible]

Au centre à droite, cliquez sur l'un des deux choix (joindre les éléments maintenant ou bien fournir à l'estimateur plus tard). Cela vaut engagement.

Puis cliquez sur « étape suivante ».

[illegible][illegible]

Quand tout vous semble correct, cliquez sur « valider et transmettre », puis cliquez sur le bouton « je confirme avoir pris connaissance des éléments » puis cliquez sur « valider et transmettre »

Mais dans ce cas, vous devrez retourner dessus ultérieurement par le menu de départ afin de finaliser la procédure telle que décrite ci-dessus.

## 2) Ajouter une déclaration de travaux

Connectez-vous sur ce lien : <https://teledclaration.chasseurdefrance.com>



Saisissez votre adresse mail ainsi que votre mot de passe.

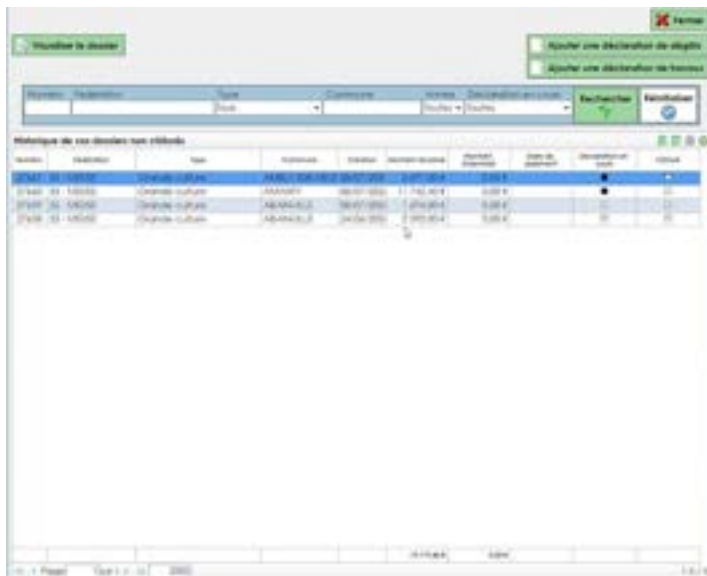
Puis cliquez sur « Se connecter ».



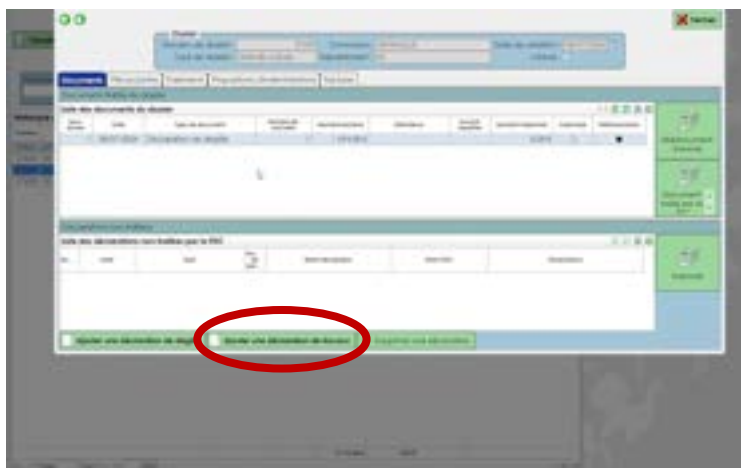
Pour effectuer une suite d'un dossier déclaré, cliquez sur le second bouton. Cela est prévu tout spécialement pour déclarer des travaux de remise en état une fois ceux-ci effectués (dans les huit jours).

**⚠ Ce bouton est uniquement utilisé pour effectuer une suite à un dossier déclaré avec expertise provisoire ayant prévu des travaux de remise en état.**

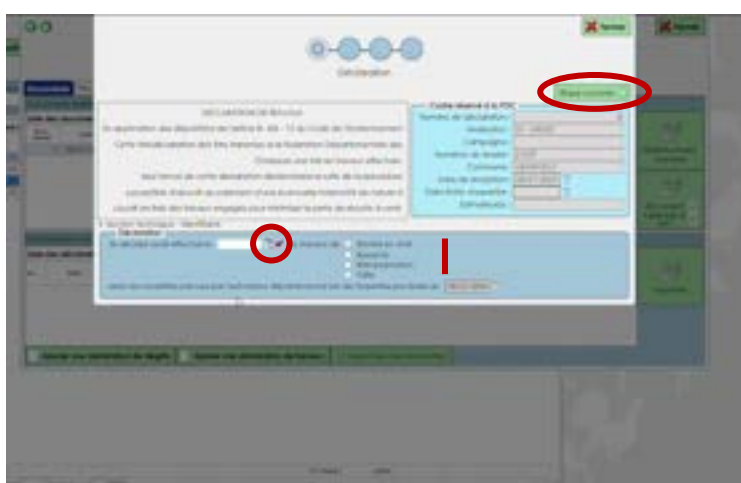
Pour déclarer de nouveaux dégâts sur les mêmes parcelles culturales et/ou ajouter une nouvelle parcelle, vous devez créer une déclaration initiale.



Cliquez deux fois sur le dossier que vous souhaitez ouvrir ou, après avoir sélectionné la ligne, vous utilisez le bouton « visualiser le dossier ».



Cliquez sur « ajouter une déclaration de travaux ».

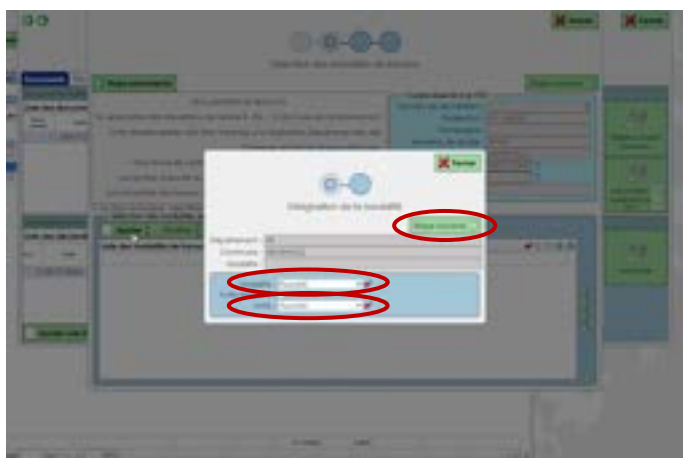


Cliquez sur le logo calendrier puis choisissez la date et le type de travaux effectués.

Puis cliquez sur « étape suivante ».

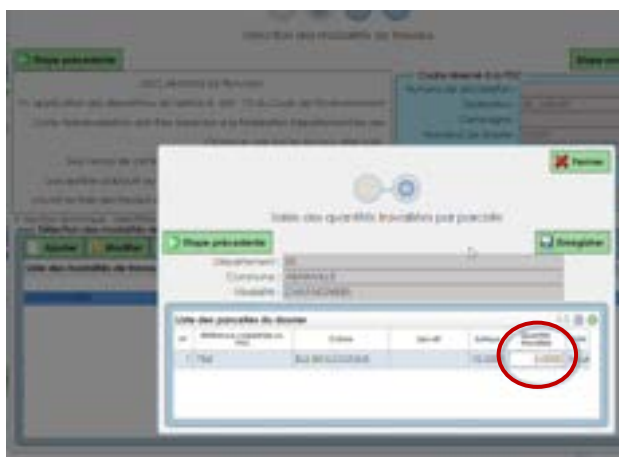


Cliquez sur « Ajouter ».



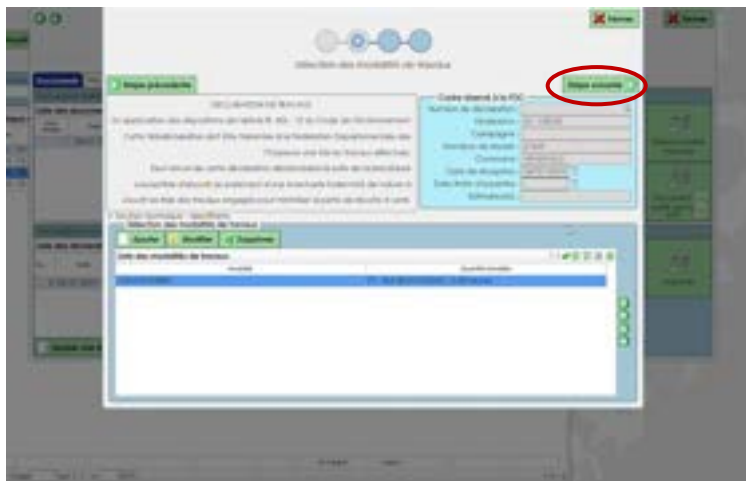
Choisissez les modalités des travaux puis sélectionnez l'unité qui correspond.

Puis cliquez sur « étape suivante ».



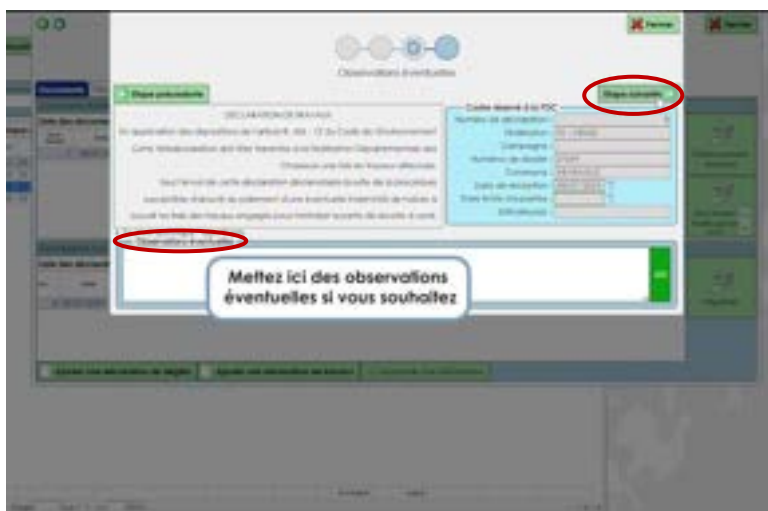
Écrivez la donnée dans la case « quantité travaillée ». L'unité correspondante a été définie dans l'écran précédent. Si souci, revenir en arrière pour l'ajuster.

Puis cliquez sur « Enregistrer ».



Vous pouvez ajouter plusieurs modalités de travaux de la même manière.

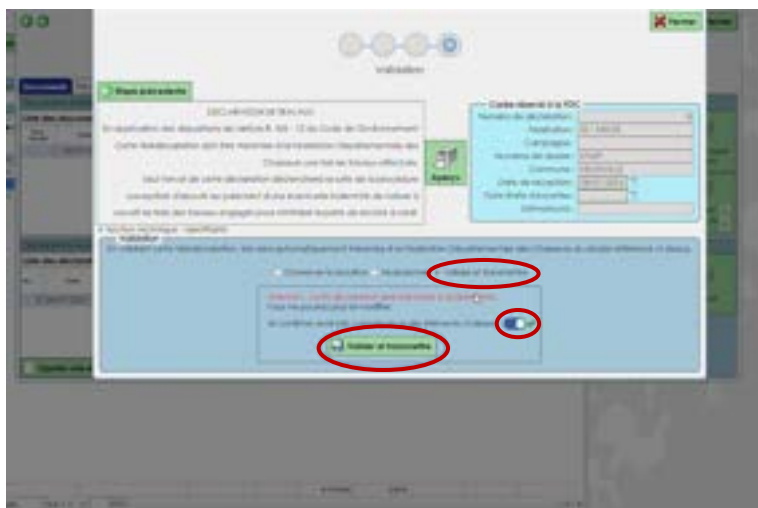
Une fois tous saisis, si tout est correct, cliquez sur « étape suivante ».



Vous pouvez saisir des observations éventuelles si vous le souhaitez (explications de changement de modalités ou de surface par rapport à ce qui était prévu lors de l'expertise provisoire, etc.), puis cliquez sur « étape suivante ».



Cliquez sur le bouton « aperçu » afin de visualiser le résultat des saisies en PDF avant de valider votre déclaration.

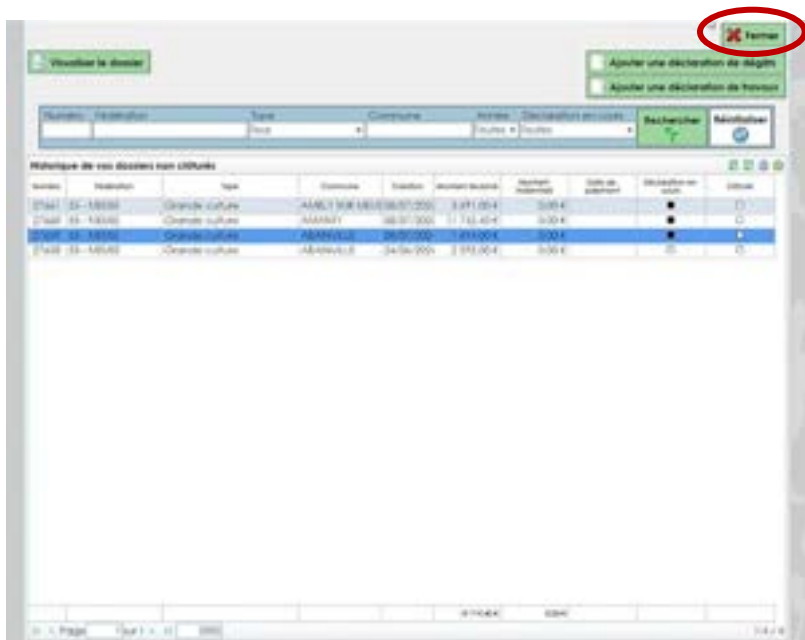


Quand tout vous semble correct sur l'aperçu, cliquez sur valider et transmettre. Puis activer le bouton « Je confirme avoir pris connaissance des éléments ». Enfin, cliquez sur « valider et transmettre ».

Tant que cette étape n'est pas effectuée, la Fédération ne verra pas votre saisie et celle-ci sera perdue sauf en la « conversant en brouillon ». Mais dans ce cas ? vous devrez retourner dessus ultérieurement par le menu de départ afin de finaliser la procédure telle que décrite ci-dessus.



Cliquez sur « fermer ».



Cliquez sur « fermer ».

## IV) Vos déclarations en cours

### 1) Valider une déclaration qui est au stade de brouillon

Connectez-vous sur ce lien : <https://teledclaration.chasseurdefrance.com>

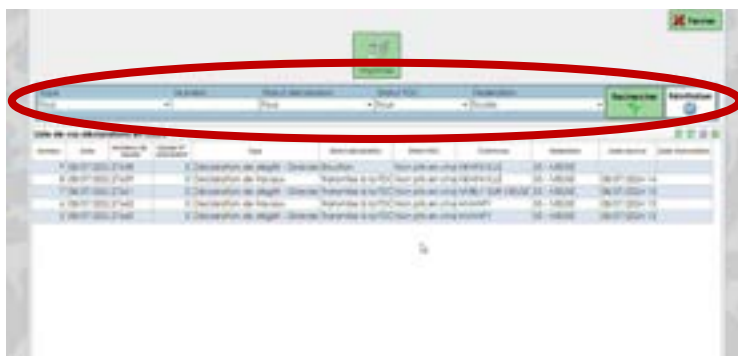


Saisissez votre adresse mail ainsi que votre mot de passe.

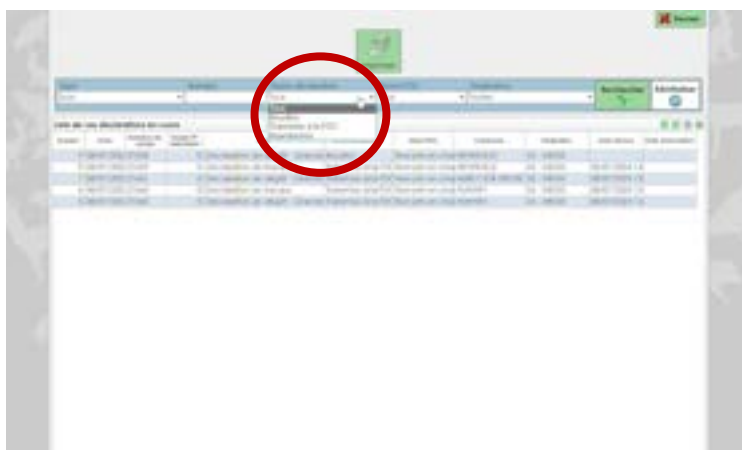
Puis cliquez sur « Se connecter ».



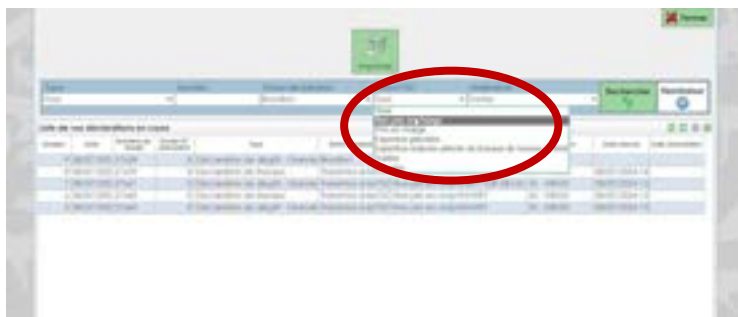
Pour valider une déclaration qui est au stade de brouillon (ou non transmise) sur le portail de télédéclaration ? il faut tout d'abord aller dans « vos déclarations en cours ».



Vous arrivez sur cette page avec une bande de filtre en haut de la page.



Allez dans « statut déclaration » et choisissez « brouillon ».



Allez dans « statut FDC » et choisissez « non pris en charge ».



Puis cliquez sur « Rechercher » pour appliquer les filtres.



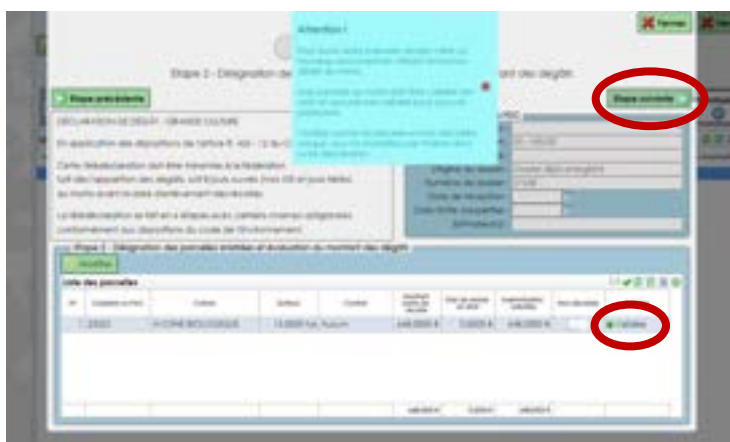
Les filtres sont appliqués et un dossier ressort.



Cliquez sur la ligne du dossier pour le sélectionner, puis cliquez sur modifier.



Vérifiez les données affichées. Si tout est correct, cliquez sur « étape suivante ».



⚠ Attention : vous ne pouvez pas ajouter une nouvelle parcelle. Pour ajouter une nouvelle parcelle, vous devez créer une déclaration initiale.

Quant au bout de la ligne, vous voyez « validée », vous pouvez cliquer sur « étape suivante ».

Vérifiez que la date indiquée et que les espèces mentionnées sont correctes. Si c'est le cas, cliquez sur « étape suivante ».

Si vous le souhaitez, vous pouvez saisir des observations éventuelles. Enfin, cliquez sur « étape suivante ».

À droite, choisissez l'une ou l'autre des options joindre directement les documents ou bien les transmettre ensuite à l'estimateur).

Quand tout est correct, cliquez sur « étape suivante ».



Cliquez sur le bouton « Aperçu » pour voir l'aperçu de votre déclaration.



Quand tout vous semble correct sur l'aperçu, vous pouvez cliquer sur « valider et transmettre », puis cliquez sur le bouton à côté de « je confirme avoir pris connaissance des éléments ci-dessus ».

Enfin, cliquez sur « valider et transmettre ».

## 2) Transmission d'un document

Connectez-vous sur ce lien : <https://teledclaration.chasseurdefrance.com>



Saisissez votre adresse mail ainsi que votre mot de passe.

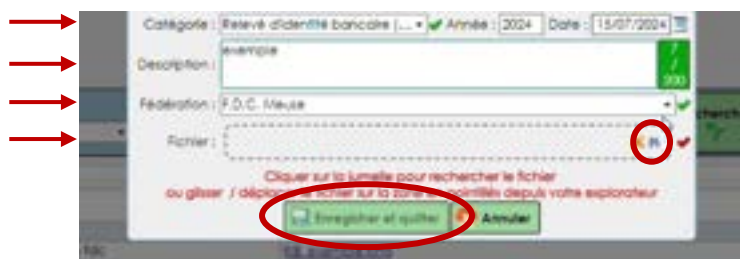
Puis cliquez sur « Se connecter ».



Pour transmettre un document, il suffit de cliquer sur « transmission d'un document ».



Cliquez sur « Ajouter ».



- Choisissez la catégorie du document
- Écrivez une description si vous le souhaitez
- Votre fédération est déjà mentionnée
- Cliquez sur les jumelles pour choisir le fichier **(PS : PS : vérifiez que le document soit bien téléchargé, dans ce cas, la coche devient verte ✓)**
- Enfin, cliquez sur « Enregistrer et quitter »



Sur cette page, vous retrouvez l'ensemble des documents transmis.